

Image not found or type unknown



Conseil syndical de copropriété

Par **fifi42**, le **23/06/2010** à **20:37**

Bonjour Madame, Monsieur,

Lors de notre l'assemblée générale et cela depuis plusieurs années un membre à été élu alors qui n'a pas son appartement dans la résidence, mais il à un garage...

Aujourd'hui quelques membres du CS pensent qu'il ne peut pas prendre part aux votes concernons l'élection du président ou du soit de la nouvelle société de nettoyage, etc....

Donc, ma question est : Est-ce-que ce membre ELU en AG peut voter comme l'ensemble des autres membres du CS ?

Grand Merci pour votre réponse.

06 18 02 68 98

Bien Amicalement

Philippe Bourgeois